

PREPARATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2018 à 20h

CONVOCATION DU 15 JUIN 2018

Etaient présents : Carole ROGER, ~~Xavier MAZERAT~~, Nathalie LEMARCHAND, Serge LÉPINE, Régis FERRAND, Cédric SAINT-JOURS, Sophie ARTHUS- BERTRAND, Charles-André BOYER, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Philippe CHOQUET, Céline CAUDRON, Séverine SOLLIER, Clélia CHOTARD, ~~Alain DAVAZE~~, Françoise BANDIER, Franck LE NOË, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Xavier MAZERAT donne pouvoir à Carole ROGER, Alain DAVAZE donne pouvoir à Françoise BANDIER, Ségolène BÉLANGER donne pouvoir à Franck LE NOË.

Secrétaire de séance : Rémy COUSIN est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Madame le Maire annonce que Régis FERRAND et Caroline LOURDELLE arriveront avec un peu de retard.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2018

Madame le Maire demande si le compte rendu de la séance du 28 mai 2018 apporte des remarques particulières.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité et le registre circule pour les signatures.

DELEGATIONS DU MAIRE

Commandes de travaux :

Madame le Maire donne lecture des commandes de travaux, pour la période du 25 avril 2018 au 22 juin 2018 dans le cadre des délégations du maire et des adjoints.

Un tableau contenant l'ensemble de ces informations est remis à chaque conseiller.

DATE	SOCIETE	DESCRIPTIF ET LIEU DES TRAVAUX	MONTANT TTC
25/04/2018	VERRIER D'ARTS	REPARATION VITRAUX EGLISE	1.834,80 €
27/04/2018	ATOUTS CARREAUX	REFECTION CARRELAGE EGLISE	810,00 €
02/05/2018	LIRE DEMAIN	LIVRES ECOLES	462,50 €
14/05/2018	BODET	REPARATION CLOCHE EGLISE	890,40 €
15/05/2018	TEXITOILES	STORES POUR ECOLE PRIMAIRE	2.358,40 €
16/05/2018	ATELIER SAINT LUC	RELIURE REGISTRES	914,16 €
17/05/2018	C.R.V.S	CANALISATIONS CHAUFFAGE ECOLE	8.490,89 €
17/05/2018	SUZANN BOYS	SPECTACLE DU 07/07/2018	950,00 €
25/05/2018	FOULARD	FACADE APPARTEMENTS RUE GAMBETTA	4.194,72 €
25/05/2018	CORNUEL	CLÉS USB ECOLES	726,00 €

01/06/2018	PROMO DRAPEAUX	DRAPEAUX	956,40 €
07/06/2018	MSMB	ARMOIRE FRIGORIFIQUE SALLE DES FETES	2.640,00 €
08/06/2018	LONZA	PRODUITS PISCINE	788,14 €
14/06/2018	CPE	REPARATION CHAUFFE EAU PISCINE	817,80 €
14/06/2018	DELAUNAY	TAUPIER	720,00 €
15/06/2018	SCENE ET VISION	SPECTACLE DE NOEL	765,75 €
16/06/2018	SOULSNAM	SPECTACLE DU 10/08/2018	950,00 €
22/06/2018	WURTH	FOURNITURES ATELIER	1.038,90 €

Droit de préemption urbain :

Madame le Maire donne lecture des dossiers de préemption étudiés du 25 mai 2018 au 18 juin 2018 dans le cadre des délégations du maire.

Un tableau contenant l'ensemble de ces informations est remis à chaque conseiller.

DATE	NUMERO	LIEU DE LA VENTE	DECISION
25/05/2018	07217918Z 0009	ZE 64, 3, LES BELLES POULES	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
15/06/2018	07217918Z 0010	AC 275, 7, RUE LOUCHEUR	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
16/06/2018	07217918Z 0011	AC 358, 19 et 23, PLACE DE LA REPUBLIQUE	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
18/06/2018	07217918Z 0012	AC 358, 19 et 23, PLACE DE LA REPUBLIQUE	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
18/06/2018	07217918Z 0013	AC 342, AC 345, 2, IMPASSE VICTOR HUGO	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
18/06/2018	07217918Z 0014	AC 67, 11, RUE GAMBETTA	Pas d'exercice du droit de préemption urbain

Arrivée de Caroline LOURDELLE à 20h10 et arrivée de Régis FERRAND à 20h13.

1°) DESIGNATION D'UN ELU POUR PARTICIPER A LA COMMISSION SANTE DE LA CCVS

Madame le Maire présente ce dossier.

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence santé est communautaire pour une politique de santé intercommunale avec l'élaboration et l'animation d'un contrat local de santé ou de tout outil d'action publique s'y substituant incluant :

- la création, l'aménagement et l'exploitation et la gestion d'un centre de santé intercommunal,
- la prospection de professionnels de santé et l'appui à l'installation de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire.

Selon le code de la santé publique, les professionnels de santé correspondent aux :

- a) professions médicales : médecins, sages-femmes,
- b) professions de pharmacie,
- c) professions d'auxiliaires médicaux : infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes...

La Communauté de communes a donc une mission de prospection, de valorisation du territoire en direction de ces professionnels de santé pour leur proposer un exercice libéral sur l'une ou l'autre de nos communes, ou un exercice salarié en ce qui concerne les médecins.

Suite au conseil communautaire du 29 mars dernier, la commune doit désigner l' élu délégué pour participer à la commission santé.

Par ailleurs, la CCVS nous informe que Virginie SAUGIER, diplômée de Sciences Politiques et qui a collaboré avec la Communauté de communes comme stagiaire sur le projet

de santé arrivera le 5 septembre prochain comme chargée de mission santé. Ses missions seront de :

- Mettre à jour le diagnostic de santé réalisé,
- Mettre en œuvre un contrat local de santé ou un projet similaire pour :
Réaliser une dynamique et une concertation avec les professionnels de santé et sociaux du territoire communautaire,
Déterminer des actions de prévention et de santé publique à mettre en œuvre,
Attirer des professionnels de santé et mettre en œuvre des actions de communications adaptées et promouvoir la Communauté de communes à différents événements,
- Mettre en place le projet de centre de santé et recruter des médecins.
Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - nomme Madame le Maire pour participer à la commission santé de la Communauté de communes.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 29/06/2018

2°) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2018

Madame le Maire expose au conseil municipal que, pour assurer le bon fonctionnement de la garderie, des activités mises en place le mercredi matin ainsi que la surveillance du restaurant scolaire, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps incomplet. Elle propose d'inscrire ce poste en emploi permanent sur le tableau des effectifs de la collectivité. L'agent qui occupait ce poste en qualité d'agent contractuel et qui a donné entière satisfaction sera recruté en qualité de stagiaire de la fonction publique pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018. A la fin de la période de stage, le fonctionnaire stagiaire qui aura fait preuve des aptitudes professionnelles requises pour l'exercice de ses fonctions pourra être titularisé, après avoir effectué un stage d'intégration.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, stagiaire de la fonction publique à compter du 1^{er} septembre 2018 sur la base d'un temps de travail de 22,36 heures semaine, annualisé, soit environ 72,00% d'un temps plein.
- autorise Madame le Maire à engager les démarches administratives nécessaires pour l'ouverture de ce poste
- autorise Madame le Maire à signer l'arrêté pour l'agent recruté en qualité de stagiaire de la fonction publique suivant les conditions précitées.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 29/06/2018

3°) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2018.

Madame le Maire expose au conseil municipal que, pour assurer le bon fonctionnement de la garderie, des activités mises en place le mercredi matin ainsi que la surveillance du restaurant scolaire, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps incomplet à pourvoir par des agents non titulaires.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe non titulaire en contrat à durée déterminée pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 sur la base d'un temps de travail de 18,92 heures semaine, annualisé, soit environ 61% d'un temps plein.
- autorise Madame le Maire à engager les démarches administratives nécessaires pour l'ouverture de ce poste
- autorise Madame le Maire à signer l'arrêté pour l'agent recruté en qualité d'agent non titulaire suivant les conditions précitées.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 29/06/2018

4°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire présente ce dossier.

Considérant la décision du conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, stagiaire de la fonction publique à compter du 1^{er} septembre 2018 sur la base d'un temps de travail de 22,36 heures semaine, annualisé, soit environ 72,00% d'un temps plein, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'ajouter un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, stagiaire de la fonction publique à compter du 1^{er} septembre 2018 sur la base d'un temps de travail de 22,36 heures semaine, annualisé, soit environ 72,00% d'un temps plein, au tableau des effectifs de la collectivité.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 29/06/2018

5°) RAPPORT ANNUEL 2017 DE VEOLIA DELEGATAIRE DE L'ADDUCTION D'EAU

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de valider le rapport annuel de Véolia délégataire du service public de l'eau potable pour l'année 2017 ou d'y apporter des observations. Le rapport a été transmis à tous les élus par voie dématérialisée et était à disposition en format papier pour consultation en mairie.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- adopte le rapport annuel de Véolia qui n'appelle pas d'observation ni de remarque.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 29/06/2018

6°) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire présente la saison estivale et fait le point sur les personnes recrutées, pour le camping et la piscine, il s'agit de jeunes de Malicorne sur Sarthe. Les deux personnes embauchées en qualité de gestionnaire adjoint du camping sont Arthur MAZERAT et Victor MAHUET. Les trois personnes embauchées pour l'accueil de la piscine sont Marie MAHUET, Coleen HERVÉ et Charles ROBICHON. Les contrats de travail et les arrêtés des régisseurs adjoints ont été signés jeudi dernier. Les deux postes des maitres-nageurs sont occupés par Jean-Yves PLATEAU et Paul GUÉRY comme la saison dernière. La piscine ouvrira dimanche prochain 1^{er} juillet jusqu'au vendredi 31 août 2018.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Dominique BOURNEUF qui précise que la marché nocturne prévu le premier vendredi du mois d'août ne sera pas organisé cette année en raison d'un manque d'exposants et de matériel disponible.

Madame le Maire annonce que la kermesse de l'école privée Sainte-Thérèse aura lieu dimanche prochain 1^{er} juillet, chaque élu a été destinataire par mail de l'invitation.

Madame le Maire précise que Madame Annie CORBIN, agent de services de la collectivité, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2018. Afin de remercier l'agent pour tous les services rendus, un vin d'honneur sera organisé le vendredi 6 juillet 2018 à 18 heures 30 dans la salle de conseil. Tous les élus et les agents de la collectivité sont invités.

L'assemblée générale de l'Entente du Val de Sarthe se déroulera le samedi 30 Juin à 10 heures au stade de football de Noyen sur Sarthe.

Le compte-rendu de la réunion tenue en Préfecture le 18 juin suite aux intempéries des 26 mai, 4 juin, 9 et 11 juin, est arrivé en mairie le 21 juin et sera communiqué à chaque élu. La Préfecture donne les directives pour la constitution d'un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes sinistrées. Sur la commune, il faut noter que les événements du 9 juin 2018 ont touché une maison d'habitation située en campagne. Le bourg de Malicorne sur Sarthe a été épargné sans doute grâce au très bon entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Il est souligné que les véhicules qui empruntent le boulevard Rabigot roulent souvent trop vite et que le stop avec les rues de la Mare Gautron et de la rue de la Liberté est souvent

grillé. Afin de sensibiliser les conducteurs, Madame le Maire évoque l'achat d'un radar pédagogique qui pourrait être installé à différents endroits de la commune. Dans ce boulevard un marquage au sol pourrait être envisagé. Par contre, les coussins berlinois sont à proscrire, car trop bruyants pour les riverains.

Charles-André BOYER souligne qu'une grille, sans doute déplacée de son lieu d'origine, a été utilisée au week-end en bord de la Sarthe pour servir de barbecue.

Philippe CHOQUET remercie Madame LEBOULEUX et Monsieur DELGRANGE pour le prêt de jeux en bois dimanche dernier ainsi que Serge LÉPINE pour son intervention technique. L'après-midi jeux s'est bien déroulé avec une belle affluence.

Philippe CHOQUET précise que la Communauté de communes va installer 4 conteneurs de plus sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2018, des consignes pour le tri vont être données aux usagers. Il faudra déterminer l'endroit exact pour la pose des 4 conteneurs supplémentaires.

Monsieur CHOQUET indique que les inscriptions des familles pour la cantine pour l'année scolaire 2018/2019 sont en cours actuellement. Les familles qui ont des impayés devront mettre un échéancier en place et un prélèvement pour les factures à venir avant de pouvoir s'inscrire. Il est demandé aux familles concernées de contacter la trésorerie de La Flèche. Le montant des impayés s'élève à 22.000 euros dont environ 13.000 euros pour des familles qui n'habitent plus Malicorne sur Sarthe. Par ailleurs, le contrat de restauration qui arrive à échéance au 31 décembre 2018 est en cours d'élaboration, les offres seront à déposer autour du 15 septembre 2018 afin que les commissions, (cantine et appels d'offres), puissent les étudier.

Madame le Maire remercie Nathalie LEMARCHAND pour l'organisation de la chasse aux trésors avec le CMJ, (Conseil Municipal des Jeunes), qui s'est déroulée le samedi 23 juin 2018.

Par ailleurs, les olympiades, rencontre entre les jeunes de Malicorne sur Sarthe et de Mézeray, se dérouleront le samedi 29 septembre 2018. Les bénévoles seront les bienvenus.

Madame le Maire indique qu'un challenge de boule de fort pourrait être organisé entre les élus de Malicorne sur Sarthe et Mézeray, ce dossier est à l'étude actuellement.

Serge LÉPINE annonce que le challenge des juniors de boule de fort de la 36^{ème} section de la Sarthe se déroulera samedi prochain 30 juin 2018 à la société de l'Espérance de Mézeray.

Fabienne BUCHOUD précise que la Fête de la Musique organisée le vendredi 22 juin 2018 à Malicorne sur Sarthe sur la Place de La République s'est bien passée avec une large affluence avec de la musique bretonne principalement. Pour les années à venir, il faudra revoir l'organisation avec le respect des horaires afin que chaque groupe puisse jouer le temps prévu. Il est évoqué aussi un éventuel changement de lieu et aussi un décalage du vendredi au samedi, la commission travaillera sur les différents points à améliorer.

Clélia CHOTARD indique que la manifestation «Les Chemins en Couleurs» se déroulera le 2^{ème} week-end d'octobre, le samedi 13 et le dimanche 14 octobre 2018. Les personnes intéressées peuvent soutenir l'association et cette manifestation en prenant une souscription à hauteur de 15 euros par personne ou de 20 euros par couple.

Serge LÉPINE fait le point des travaux sur les bâtiments :

- les travaux de réfection de la toiture du restaurant scolaire commenceront le lundi 9 juillet et seront terminés fin juillet 2018,
- la climatisation de la Maison de Santé est en fonctionnement depuis ce jour, les filtres ont été changés,
- les travaux à l'école Bernard Palissy se dérouleront cet été, (réfection des canalisations de chauffage, installation d'une classe dans le bureau actuel du directeur avec changement des menuiseries et installation d'un TBI, Tableau Blanc Interactif), afin d'accueillir des élèves à mobilité réduite,
- les travaux de réparation des vitraux de l'église suite à une dégradation sont en cours.

Madame le Maire annonce que la prochaine séance du conseil municipal se déroulera le lundi 24 septembre 2018 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 15.